



21 MAI 2025

Bulletin d'Adhésion ARC - Conditions Générales Conseil Syndical

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE

L'ARC S'ENGAGE par le présent contrat d'adhésion à assurer auprès du Conseil Syndical les services suivants :

LE CONSEIL SYNDICAL POURRA CONSULTER L'ARC sur tous les sujets concernant la copropriété (problèmes juridiques; comptables; financiers; techniques; de gardiens et d'employés d'immeuble; d'assurance; de gestion; etc.).

-Soit en écrivant à l'ARC, par courrier ou courriel, une réponse étant apportée au plus tard dans les dix jours (hors week-end et jours fériés) suivant la date de réception de la demande.

-Soit via la permanence juridique (sans rendez-vous) au 01.40.30.12.82 ou sur prise de rendez-vous d'une heure en physique (Paris) visioconférence ou téléphonique.

ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil Syndical bénéficie gratuitement de l'assurance de groupe contractée par l'ARC pour couvrir sa responsabilité contractuelle, délictuelle et quasi délictuelle (une attestation sera fournie sur demande).

FORMATION

Le Conseil Syndical adhérent a accès aux **soirées de FORMATION (sur inscription)** organisées dans les locaux de l'ARC, les programmes étant annoncés dans la revue trimestrielle de l'ARC.

COOPERATIVE TECHNIQUE (COPROPRIETE SERVICE)

Le Conseil Syndical adhérent a ACCES AU GROUPEMENT D'ACHATS mis en place par l'ARC (Copropriété-services). En cas d'éventuelles difficultés, l'ARC s'engage à intervenir auprès de l'expert concerné.

INTERNET

Le Conseil Syndical a accès à certains services spécifiques disponibles sur nos sites Internet réservés aux seuls adhérents collectifs de l'ARC.

Accès « adhérents » au site arc-copro.fr (nombreux dossiers et guides gratuits en téléchargement);

- Site arcom.fr (forum permettant des échanges entre adhérents ayant le même syndic);

- Site copro-devis.fr (accès à des entreprises référencées et mise en concurrence en ligne) ;

- Site [oscar +](http://oscar+) (comparateur de charges);

- Site copro-net.fr (possibilité de mettre en place SON site de copropriété);

- Site copro-audit.fr (outil de suivi de gestion, de repérage et de traitement des anomalies);

- Site copro-gaz.

Liste non exhaustive, l'ensemble des sites sont accessibles via le PORTAIL DE L'ADHERENT : www.copro-devis.fr

REVUE TRIMESTRIELLE :

Le correspondant reçoit chaque trimestre la revue sur les différents problèmes de copropriété (financements, travaux, charges, modifications législatives ou réglementaires). Des abonnements complémentaires à 20 € peuvent être contractés par le Conseil Syndical